

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

TEXTE DE LA PROPOSITION DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 27.497 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- A hauteur de 21.429 € à titre de dividendes aux associés	21.429 €
- Le solde, soit 6.068 € au poste "Autres Réserves"	6.068 €
	=====
TOTAL	27.497 €

Le dividende unitaire brut distribué s'élève à 42,858 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du mois de juillet 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que :

- la somme distribuée à titre de dividendes, soit 21.429 €, est éligible en totalité à la réfaction mentionnée à l'article 158-3-2° dudit Code ,
- le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices, le montant desdits dividendes éligibles et de ceux non éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 dudit code ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUES	DIVIDENDES ELIGIBLES A LA REFACTION	DIVIDENDES NON ELIGIBLES A LA REFACTION
31.12.2023	21.429 €	21.429 €	NEANT
31.12.2022	NEANT	NEANT	NEANT
31.12.2021	NEANT	NEANT	NEANT

A/B

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 27.497 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- A hauteur de 21.429 € à titre de dividendes aux associés	21.429 €
- Le solde, soit 6.068 € au poste "Autres Réserves"	6.068 €
	=====
TOTAL	27.497 €

Le dividende unitaire brut distribué s'élève à 42,858 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du mois de juillet 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que :

- la somme distribuée à titre de dividendes, soit 21.429 €, est éligible en totalité à la réfaction mentionnée à l'article 158-3-2° dudit Code ,
- le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices, le montant desdits dividendes éligibles et de ceux non éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 dudit code ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUES	DIVIDENDES ELIGIBLES A LA REFACTION	DIVIDENDES NON ELIGIBLES A LA REFACTION
31.12.2023	21.429 €	21.429 €	NEANT
31.12.2022	NEANT	NEANT	NEANT
31.12.2021	NEANT	NEANT	NEANT

o0o

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Charles ABDULAZIZ
Gérant



R.C.S. NANTERRE B 830 249 728

A2L BAT

**Siège social : 4, rue Georges Boisseau
92110 CLICHY**

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2024

Copie certifiée conforme,

Le Gérant
Monsieur Charles ABDULAZIZ



Désignation de l'entreprise										A2L BAT										Néant ☐ *											
Adresse de l'entreprise										4 RUE GEORGES BOISSEAU 92110 CLICHY																					
SIRET										83024972800023																					
Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *		12									
																				Exercice N clos le		31122024									
ACTIF										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																										
		Autres *	014		016																										
	Immobilisations corporelles *		028	10 008	030	7 864													2 145												
	Immobilisations financières * (1)		040		042																										
	Total I (5)		044	10 008	048	7 864														2 145											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	11 950	052													11 950												
		Marchandises *		060		062																									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	34 431	070	20 084												14 347												
		Autres * (3)		072	527	074													527												
	Valeurs mobilières de placement		080		082																										
	Disponibilités		084	64 488	086														64 488												
	Charges constatées d'avance *		092	1 983	094														1 983												
	Total II		096	113 378	098	20 084													93 294												
	Total général (I + II)		110	123 386	112	27 948													95 439												
PASSIF																				Exercice N 1		NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120														25 000												
	Écarts de réévaluation				124																										
	Réserve légale				126														500												
	Réserves réglementées *				130																										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131														3 260												
	Report à nouveau				134																										
	Résultat de l'exercice				136														27 497												
	Subventions d'investissement				137																										
	Provisions réglementées				140																										
	Total I				142														56 258												
Provisions pour risques et charges				Total II	154																										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166													11 098													
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	11 730													20 388												
	Comptes courants d'associés				173														7 695												
	Autres dettes				175																										
	Produits constatés d'avance				174																										
	Total III				176														39 181												
Total général (I + II + III)				180														95 439													
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182											999													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																															

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>A2L BAT</u>		Néant ☐ *				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018				
				Exercice N clos le 31/12/2024				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210				
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			
			Services *		217			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
Autres produits					230	795		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	450 088			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	271 718	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(11 135)	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 6 189 – mobilier : – immobilier :)				242	76 615	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	1 663	
	Rémunérations du personnel *					250	40 701	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	13 423	
	Dotations aux amortissements *					254	1 742	
	dont amortissement du fonds de commerces					255		
	Dotations aux provisions					256	20 084	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	877
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	416 287			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	33 801			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300	1 234	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	5 070	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	27 497			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	27 497	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 070			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	1 234	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
			JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions (autre mer)	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies)	655	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				352	33 801	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				370	33 801	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2025

A2L BAT

Extension

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)														Désignation de l'entreprise : <u>A2L BAT</u>				Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *							
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406									
		Autres		410		412		414		416									
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426									
		Constructions		430		432		434		436									
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442	999	444		446	999								
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456									
		Matériel de transport		460	7 968	462		464		466	7 968								
		Autres immobilisations corporelles		470	1 042	472		474		476	1 042								
		Immobilisations financières		480		482		484		486									
		TOTAL		490	9 009	492	999	494		496	10 008								
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																	
		Fonds commercial		495		497		498		499									
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506									
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516									
		Constructions		520		522		524		526									
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532	103	534		536	103								
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546									
		Matériel de transport		550	5 953	552	1 292	554		556	7 245								
		Autres immobilisations corporelles		560	169	562	347	564		566	516								
		TOTAL		570	6 122	572	1 742	574		576	7 864								
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5									
		6		7		8		9		10									
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values														
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			⑧										
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦												
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589											
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595										
TOTAL					596	585	597	599											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : A2L BAT										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652	20 084	654		656	20 084	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682	20 084	684		686	20 084	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Fonds commercial	681		683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
Autres immobilisations incorporelles	700		705	2							
Terrains	710		715	3							
Constructions	720		725	4							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	5							
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	6							
Matériel de transport	750		755	7							
Autres immobilisations corporelles	760		765	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780							
TOTAL	770		775								
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326					
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374	84 004		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	60 817		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.